

**Session 2 : Impact du projet de Service  
sur la Santé au travail dans les entreprises**

**Prévention du risque CMR :  
mise en œuvre du projet de Service par  
l'équipe Santé-Travail en faveur  
des plombiers/chauffagistes**



**Dr Pierre LOTTHE** – Médecin du travail – ASMIS – Amiens

**M. Mathieu MARTIN** – Toxicologue – ASMIS – Amiens

## INTRODUCTION

La prévention du risque Cancérogène, Mutagène et toxique pour la Reproduction (CMR) correspond à une des principales problématiques actuelles en Santé-Travail, de par sa complexité et sa gravité potentielle. Elle s'inscrit parmi les axes prioritaires du projet de Service élaboré à partir de l'analyse des besoins des adhérents et du Plan Régional Santé Travail (2010-2014). Elle se traduit par une démarche pluridisciplinaire en combinant plusieurs approches orientées sur le risque professionnel, le métier et l'entreprise. Les entreprises du secteur d'activité de plomberie/chauffage ont été identifiées pour bénéficier d'une action ciblée. Ces établissements sont majoritairement des TPE et PME et exposés à des produits et procédés CMR.

## OBJECTIF

L'objectif est d'impulser une démarche de prévention du risque CMR auprès de ces entreprises en mettant en place des actions d'information, de sensibilisation et un accompagnement spécifique en fonction des besoins de l'entreprise.

## MÉTHODOLOGIE

Au sein de l'ASMIS, l'équipe Santé-Travail<sup>1</sup> est au cœur de l'équipe pluridisciplinaire<sup>2</sup>. Cette équipe est territorialisée pour répondre aux besoins de proximité de l'entreprise. Ses membres sont donc les acteurs-clés pour la réalisation d'actions ciblées auprès de nos adhérents. Afin de mettre en place une démarche adaptée, efficace et homogène, il est nécessaire de mobiliser les compétences spécifiques sur la

*1 - L'équipe Santé-Travail est composée d'un médecin du travail, d'un infirmier, d'un conseiller en prévention et d'un assistant Santé-Travail.*

*2- L'équipe pluridisciplinaire regroupe les compétences présentes dans l'équipe santé travail et les autres intervenants en prévention des risques professionnels (ergonomes, psychologues...).*



thématique concernée. Un groupe de travail est donc constitué, composé de médecins du travail, toxicologue, conseiller en prévention et assistant Santé-Travail.

Par la complémentarité des compétences de chacun, ce groupe a pour rôle :

- d'identifier la démarche à mettre en œuvre auprès des adhérents ;
- de créer les documents à destination des adhérents ;
- d'accompagner les équipes SantéTravail à la réalisation de l'action.

Le groupe de travail transfère la méthodologie et les contenus en présentant le projet et la répartition des tâches lors des réunions par groupe professionnel (Médecins, IPRP, AST).

## DÉMARCHE

Le déploiement de l'action par les équipes Santé-Travail se déroule en plusieurs étapes :

- **Informer et sensibiliser sur le risque CMR** : l'ensemble des entreprises cibles, recensées par code APE, est destinataire de documents d'information sur le risque et les obligations réglementaires. Cette étape a pour but de réaliser une première approche avec l'entreprise en l'informant sur les risques potentiels et ainsi faciliter les échanges.
- **Identifier et analyser le risque CMR** : par l'intermédiaire de 2 fiches d'aide au repérage et à l'identification du risque CMR, élaborées par le groupe de travail, l'entreprise effectue un inventaire des produits chimiques et procédés CMR. Le médecin du travail et/ou le conseiller en prévention analyse ces données pour conseiller l'entreprise en fonction des informations recueillies.
- **Accompagner l'entreprise dans une démarche de prévention** : le médecin du travail et/ou un IPRP accompagne l'employeur dans la réalisation d'un plan d'action permettant de définir et de hiérarchiser les priorités d'actions de prévention.
- **Sensibiliser les employeurs et leurs salariés** : divers documents de prévention sont également transmis à l'entreprise notamment une fiche métier sur l'amiante et une fiche d'aide à la substitution (cadmium). Un dépliant de sensibilisation a été conçu par le groupe de travail sur les risques liés aux opérations de brasage (activité couramment pratiquée par les plombiers chauffagistes). Ce document est également distribué directement aux salariés lors des examens médicaux.
- **Évaluer la démarche de prévention** : afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises en termes de prévention et d'améliorer la qualité de service, un questionnaire de satisfaction est envoyé aux entreprises.



## RÉSULTATS

32 % des entreprises sollicitées ont répondu aux fiches d'aide au repérage et à l'identification du risque CMR.

Parmi ces entreprises :

- 88 % sont des structures de moins de 20 salariés ;
- 19 % ont identifié des produits étiquetés CMR ;
- 83 % ont déclaré être exposés lors du travail des métaux (soudage, brasage, usinage...) ;
- 32 % ont affirmé être exposés aux poussières et fibres issues d'opérations de démolitions, de ponçage, de décapage...

La totalité des entreprises ayant répondu à nos sollicitations ont été sensibilisées (interventions sur le terrain, documents de prévention, conseils ...).

## DISCUSSION / CONCLUSION

Cette démarche de prévention en collaboration avec ces entreprises du BTP a permis de renforcer le dialogue entre l'entreprise et le service de Santé au travail pour une meilleure sensibilisation au risque CMR. Réalisée en mode projet, cette action a mobilisé différents acteurs et compétences de l'ASMIS, mettant en relief l'intérêt mais aussi les difficultés rencontrées dans la réalisation d'une telle étude. Ces contraintes sont de trois ordres :

- La gestion des flux d'information ;
- Le déploiement de l'action sur le terrain ;
- La traçabilité des actions et des étapes du projet.

Dans le cadre du projet de Service, des pistes de réflexion et d'amélioration ont été définies :

- Tous les acteurs concernés par cette action ont été informés lors de réunion par groupe professionnel. Afin de mobiliser et d'impliquer chaque équipe Santé-Travail, ce flux d'information doit être complété par une communication transversale lors de réunions d'équipe organisées par secteur géographique. Ce temps d'échange permettra à l'équipe de comprendre le rôle de chaque membre dans cette action et de s'organiser localement.
- Le récent développement du logiciel informatique utilisé permettra d'optimiser la traçabilité par l'ensemble des acteurs afin d'avoir une vue globale ainsi qu'une vue détaillée sur les actions déployées au niveau de chaque entreprise et de chaque équipe.
- Cette traçabilité permettra également d'assurer un meilleur suivi de l'ensemble des étapes au niveau collectif comme au niveau individuel.

Avec l'aide de l'analyse des besoins, cette action de prévention sera étendue à d'autres secteurs d'activité. Cette action a permis de mettre en place une méthodologie de projet reproductible, adaptée à notre



organisation et en adéquation avec le projet de Service et la démarche de progrès dans lesquels s'inscrit l'ASMIS.